

# GRAND PRIX Rapides du Val de Marne

## Règlement de la Compétition

### Article 1

Le grand prix du Val de Marne est une compétition de parties rapides ouverte à tous les joueurs licenciés du département qui se déroule durant la saison sportive, en principe d'octobre à juin. Cette compétition est composée de plusieurs Opens organisés par quelques Clubs du Val de Marne, Opens eux-mêmes subdivisés en 4 tournois :

- le premier (TOURNOI A) pour les joueurs ayant un classement Rapide égal ou supérieur à 1600. Ce tournoi est homologué FIDE.
- le second (TOURNOI B) pour les joueurs ayant un classement Rapide inférieur à 1600 et supérieur ou égal à 1400. Ce tournoi est homologué FIDE.
- le troisième (TOURNOI C) pour les joueurs classés ayant un classement Rapide inférieur à 1400 et pour les joueurs non classés de plus de 12 ans. Ce tournoi est homologué FIDE.
- le quatrième (TOURNOI D) pour les joueurs non classés de moins de 12ans. Sont concernées les catégories Pupilles, Poussins et Petits Poussins. Ce tournoi est homologué FFE.

L'évolution du classement Rapide du joueur n'a aucune incidence sur l'affectation du joueur au tournoi durant la saison. Le tournoi est déterminé en fonction du classement Rapide du joueur lors de **sa première inscription**.

Les résultats de chacun de ces tournois sont comptabilisés et cumulés pour donner le classement général final du Grand Prix de la saison.

### Article 2

Le déroulement des parties doit être conforme au règlement des parties rapides de la FIDE et de la FFE. Pour tous les tournois, la partie sera perdue après le 2<sup>e</sup> coup illégal achevé.

Chaque Open est organisé un samedi après-midi et comprend **6 rondes. La cadence de jeu retenue est de 12 minutes + 3secondes par coup.**

La 1<sup>ère</sup> ronde doit impérativement commencer à 14h et la limite du pointage est fixée à 13h30. Les inscriptions s'effectuent en ligne via le lien disponible sur le site du comité du Val de Marne (echecs94.fr).

Seuls les joueurs préinscrits et présents avant 13h45 sont appariés à la ronde 1.

Tout joueur préinscrit arrivant après 13h45 est apparié à la ronde 2. Pour toutes les rondes (1 à 6), le délai de forfait est fixé à 12 minutes.

**Le logiciel PAPI (dernière édition)** de la Fédération Française des Echecs (FFE) doit être utilisé pour les appariements. Ceux-ci s'effectueront pour tous les tournois au système **Suisse Accéléré**.

**Pour chaque tournoi, le départage des ex-aequo est fait suivant le Buchholz tronqué, puis le Buchholz et enfin à la Performance en cas de nouvelle égalité.**

### **Article 3**

Les droits d'inscription sont fixés à 8 € pour chaque joueur Senior et 5 € pour tout joueur de moins de 20 ans.

### **Article 4**

Chaque tournoi est ouvert à tous les joueurs **licenciés** (licence A ou B) dans le département. **Il n'est autorisé aucune dérogation à un joueur non licencié le jour de la rencontre.**

Tout joueur débutant la saison dans un tournoi reste dans ce tournoi pour la saison complète quel que soit l'évolution de son classement. Si un changement de tournoi est demandé en cours de saison (suite à une évolution significative du classement Rapide, celui-ci s'effectuera mais avec perte des points de classement déjà acquis.

### **Article 5**

L'arbitrage de ces Opens doit obligatoirement être réalisé par un arbitre fédéral d'Open (AFO) au minimum ayant un agrément FIDE. Un arbitre adjoint fourni par le club organisateur est également nécessaire. Celui-ci pourra être un arbitre jeune et dans ce cas sera en charge des Opens C (moins de 1400) et D (non classés de moins de 12ans).

### **Article 6**

A chaque Open, et pour chaque tournoi (A à D), les points comptabilisés pour le classement général du Grand Prix sont attribués comme suit :

- a) Doublement des points de parties acquis lors du tournoi par les 8 premiers du classement général.
- b) Attribution des points de parties acquis lors du tournoi pour tous les autres.

A l'issue de chaque Open, un classement général pour chaque tournoi est établi, récapitulant les points acquis par chaque joueur depuis le début de la saison.

## Article 7

Pour le classement général final de chaque tournoi et en cas d'égalité de points, un départage est effectué de la façon suivante :

- dans un 1<sup>ier</sup> temps, en tenant compte des places obtenues (une meilleure place dans l'un des tournois puis (si nécessaire) un nombre supérieur de places identiques assurera un meilleur classement).
- dans un 2<sup>nd</sup> temps, de l'âge (le plus jeune est classé devant)

## Article 8

A l'issue de chaque open du Grand Prix Rapide du Val de Marne, et pour chaque tournoi, les trois premiers ou premières constituant le podium du classement sont récompensé(e)s par un trophée ou une coupe.

Afin d'encourager la participation des personnes du sexe féminin au Grand Prix Rapide du Val de Marne, un lot peut être attribué à la première féminine.

Une récompense sous forme de médaille est remise à tous les participants hormis ceux ayant déjà reçu un trophée ou une coupe.

## Article 9

A l'issue de la saison, les 8 premiers du classement général de chaque tournoi sont récompensés. La nature des récompenses est décidée par le Comité du Val de Marne. Ces récompenses sont remises à l'issue du dernier Open par l'organisateur de ce dernier **aux joueurs présents ou représentés.**

Tout joueur ne pouvant être présent lors du dernier Open et susceptible d'être bénéficiaire d'une récompense, **devra indiquer (par l'envoi d'un mail) à l'organisateur et/ou au responsable technique du Comité Départemental du Jeu d'Echecs (au plus tard la veille du tournoi),** la personne habilitée à récupérer son prix.